

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'INSTITUT  
17 JUIN 2024  
9H-12H**

<b>Table des matières</b>	1
Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Informations de la Direction	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024	2
3. Vie de l'Institut	3
• Point d'étape campagne d'emplois	3
• Journées d'accueil	4
4. Formation et vie étudiante	4
• Enseignements Hors Maquette 2024-2025	4
• Modification des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences) des diplômés Inspé	4
○ Nouvelles M3C pour la licence	4
○ Nouvelles M3C pour les UE PROMEEF	7
○ M3C des mentions du master MEEF	7
○ M3C du DIU	7
• Résultats de l'OVE	7
• Organisation Mention 1 du Master MEEF	8
5. Recherche et innovation	9
• Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2025	9
• Bilan annuel des mobilités des étudiants et des enseignants	9
• E-Twinning : pour la formation initiale des enseignants	10
6. Questions diverses	10

## Présents

### Membres avec voix délibérative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Michèle ARTAUD ; Didier BARD ; Eric BERTON représenté par Christine POPLIMONT ; Patrice BONNET ; Pierre DESBIOLLES ; Laurence ESPINASSY ; Nathalie GAUDY ; Vincent GROSSTEPHAN ; Patrice LAISNEY ; Sarah LALLEMAND ; Guillaume PONTHEU ; Vincent VALERY ; Gwladys VASSEUR.

Représenté.e.s : Mesdames et Messieurs Jean-Yves BESSOL par Pierre DESBIOLLES ; Franck BRILLET par Laurence ESPINASSY ; Sophie DE CACQUERAY par Patrice BONNET ; Stephan ENOCH par Christine POPLIMONT ; Sophie FOUACE par Vincent VALERY ; David GALTIER par Nathalie GAUDY ; Suzanne GUILHEM par Didier BARD ; Pierre HUGUET par Patrice LAISNEY ; Pierre PARIAUD par Gwladys VASSEUR.

Excusé.e.s : Madames Clarisse ANGELIER ; David GALTIER ; Suzanne GUILHEM.

### Membres avec voix consultative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Véronique AUGE ; Isabelle BAUMANN ; Pascale BRANDT-POMARES ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Boumedienne FEGHOUL ; Christine LE MÉRO ; Nathalie MIKAILOFF ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Jean-François RANUCCI ; Anaïs TREMEGE ; Éric VOTTERO ; Olivier VORS ; Rachid ZAROUF.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Martine CONIO ; Jeanne CADIEUX ; Nicolas MASCRET.

Invité.e.s : Mesdames Sandrine ESCHENAUER ; Mathilde FAVIER ; Isabelle GUETCHOUDIAN ; Isabelle LANG ; Heidi OSTERWALDER ; Sabine ROPARS.

## 1. Informations de la Direction

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous évoluons dans un contexte national complexe, ce qui suspend l'arrivée de la réforme. Nous portons un projet qui a évolué en fonction des responsabilités gouvernementales mais qui n'a pas varié dans son ensemble. Rien n'a permis de modifier l'universitarisation, la professionnalisation de la formation des enseignants que nous avons souhaité mettre en œuvre à l'Inspé d'Aix-Marseille et ce malgré toutes les évolutions que nous avons connues (IUFM, ESPE, Inspé).

Nous allons continuer dans cette voie, comme nous l'avons fait ces dernières années.

La Certification Qualiopi a porté sur l'audit de deux composantes : l'UFR Sciences et l'Inspé. Nous avons donc une grande responsabilité car cela entraîne une certification à l'échelle de l'Université.

Le travail produit à l'Inspé a demandé un grand investissement, de même pour l'UFR Sciences, que je souhaitais remercier car il a permis à l'Université d'obtenir la certification Qualiopi qui est un gage de qualité.

Projet Ampiric : nous pouvons être très satisfaits concernant le retour de la Caisse des Dépôts car elle a salué le nombre d'actions menées par Ampiric, la richesse des projets, qui sont lisibles, claires et stables. Elle a surtout relevé le soin apporté à l'articulation recherche-formation-terrain. Ce qui donne lieu à des recommandations qui sont aussi très positives : d'une part continuer à déployer l'approche interdisciplinaire et d'autre part le rôle exemplaire de démonstrateur de l'évolution des pratiques enseignantes par la recherche que doit jouer le pôle. (Démontrer à T+6 les formes de son impact sur ses pratiques, avec des exemples de mise en œuvre précis de transferts de pratique avec le rectorat, l'Inspe et Canopé). Une recommandation d'amélioration sur la ventilation des crédits de masse salariale.

**Michèle ARTAUD** : Nous avons des commentaires concernant la réforme.

**Pierre DESBIOLLES** : Il serait préférable de traiter les commentaires en questions diverses. J'accuse réception de votre courriel de vendredi. Tout d'abord je voulais vous renvoyer au règlement intérieur pour vous préciser que vous avez la possibilité de demander que l'ordre du jour soit modifié mais 8 jours avant la tenue du Conseil d'Institut.

**Michèle ARTAUD** : C'est difficile car nous n'avons pas reçu l'ordre du jour 8 jours avant le Conseil.

**Pierre DESBIOLLES** : Vous l'avez reçu il y a une semaine. Et je vous renvoie au règlement intérieur, vous devez envoyer la modification de l'ordre du jour à Madame la Directrice et non à moi. Le règlement intérieur est clair là-dessus, tout membre avec voix délibérative peut demander l'inscription à l'ordre du jour d'une question diverse. La formulation écrite de cette question doit être adressée au directeur, une semaine avant la date arrêtée pour le Conseil d'Institut. Même en l'absence d'ordre du jour, vous pouvez demander qu'un point soit inscrit, le règlement intérieur ne stipule pas que vous deviez avoir reçu l'ordre du jour avant cela.

Il serait donc préférable que ce soit porté en questions diverses en fin de Conseil.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024

***Le procès-verbal du Conseil d'Institut du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité.***

### 3. Vie de l'Institut

#### • Point d'étape campagne d'emplois

**Laurence ESPINASSY :** Cette année nous avons pu mettre au concours un poste de professeur en didactique des mathématiques, deux postes de maîtres de conférences ainsi que deux PRAGS pour la mention 2. Nous avons donc pu stabiliser des collègues qui étaient déjà à mi-temps au sein de l'Inspé. Enfin un mi-temps partagé concernant l'école inclusive. Ces postes étaient prévus par la campagne d'emploi précédente et les concours ont pu avoir lieu, ce qui nous permet d'accueillir de nouveaux collègues.

Plus actuel, concernant les mi-temps partagés à pourvoir cette année, nous avons trois mi-temps partagés pour le second degré, en histoire géographie, éducation musicale et chant chorale ainsi qu'EPS. Pour le premier degré, sont parus quatre postes de mi-temps polyvalence des maîtres pour Aix, quatre pour Marseille et un pour Avignon.

Nous avons reçu suffisamment de candidatures que nous pourrions examiner dans une commission ad hoc.

Des départs à la retraite ainsi que des ruptures conventionnelles sont à prévoir pour cette année, cependant nous ne pourrions ouvrir les postes au concours que pour la campagne prochaine puisque ce sont des départs en cours d'année.

Nous sommes encore dans l'attente de l'arbitrage d'Aix-Marseille Université concernant l'utilisation que nous pouvons faire de ces supports.

**Pascale BRANDT-POMARES :** Chaque année, les campagnes budgétaires et d'emplois font l'objet d'un cadrage par l'université qui veille à l'équilibre budgétaire. Nous sommes dans l'attente pour l'année à venir. L'université a dû puiser dans son fond de réserve et pour revenir à son équilibre budgétaire, des mesures vont devoir être prise par la gouvernance et les directeurs de composantes.

Nous devons nous attendre à deux années consacrées à ce retour à l'équilibre qui feront l'objet de restrictions sur nos campagnes d'emplois ainsi que sur les postes et sur les heures complémentaires. Une baisse s'annonce, avec une rétention des capacités (prélèvement de 60%) pour ne permettre de faire que ce qui sera urgent et important. Cette pression va s'appliquer à toutes les composantes, mais elle n'est pas définitive.

**Vincent GROSSTEPHAN :** Est-ce que la Présidence a fourni une explication à cette situation ?

**Pascale BRANDT-POMARES :** Des mesures ont été prises nationalement et les universités ont dû les prendre à leur charge. Il y a une augmentation du point d'indice, l'augmentation de la masse salariale, l'inflation notamment au niveau des flux. Tout ne fait que s'accroître ce qui conduit à puiser dans le fonds de réserve, mais un équilibre doit se faire et il passe par une baisse des dépenses. Sur deux ans, il restera un déficit d'un million à l'échelle de l'université et nous pouvons espérer que des ressources propres viennent le compenser.

**Claire ENEA-DRAPEAU :** Concernant la campagne d'emplois à venir, c'est une diminution de 60% du renouvellement souhaité ? Est-ce que cela s'applique aux heures complémentaires ?

**Pascale BRANDT-POMARES :** 60% de la masse salariale en effet. La baisse des heures complémentaires a déjà été demandée et s'élève à 7,5%. Toutes les composantes doivent se prononcer dans la manière dont elles vont les absorber, ce qui est plus simple lorsqu'on possède des ressources propres. Dans notre cas, le financement du DIU nous permettra d'absorber plus facilement cette diminution.

**Claire ENEA-DRAPEAU :** Ces mesures mettent en tension le personnel d'amU en général et à l'Inspé en particulier, est ce qu'il y a d'autres postes qui sont concernés ?

**Pascale BRANDT-POMARES :** La masse salariale reste le poste le plus important à l'université. Il est apparu que sur le fonctionnement qui est déjà contraint par le montant des flux, il n'était pas judicieux d'opérer une baisse. Il vaut mieux continuer à fonctionner

normalement tout en faisant un effort sur la masse salariale. Les mesures prises en charge par l'université telle que la promotion ne le seront plus. Il va falloir être vigilant pendant les deux prochaines années et se concentrer sur les besoins cruciaux de l'Inspé.

- **Journées d'accueils**

**Heidi OSTERWALDER** : Nous aurons nos quatre journées d'accueil pour les étudiants en master MEEF le 12 septembre à Digne-les-Bains, le 13 septembre sur Avignon, le 16 septembre au matin et le 17 septembre sur Aix-en-Provence et le 19 septembre au matin ainsi que le 20 septembre sur Marseille. Ce sont des journées dédiées à l'accueil des étudiants durant lesquelles ils vont pouvoir découvrir les sites, les partenaires, les services de l'université, les éditeurs et les syndicats.

#### **4. Formation et Vie étudiante**

- **Enseignement Hors Maquette 2024-2025** (Annexe n°1)

**Patrice BONNET** : Ces enseignements sont prévus hors maquette qu'ils soient à distance ou en présentiel, ils ne sont pas crédités ni valorisés par des ECTS. Ces enveloppes doivent correspondre à un maximum de 1% du montant global de nos enveloppes de fonctionnement.

Depuis deux ans nous avons deux types d'enseignement hors maquette (EHM). Les EHM classiques qui représentent un total de 240 heures. Ils sont en lien avec la prévention du secourisme à destination essentiellement des étudiants de la Mention 1 pour un volume de 140 heures et un deuxième EHM de formation culturelle et plus particulièrement la chorale et l'atelier d'expression dramatique qui correspond à 100 heures.

Depuis deux ans, nous mettons en place le parrainage et marrainage chez nos étudiants en M1 et M2. Pour générer ce parrainage, nous avons l'opportunité via Ampiric d'avoir 250 heures d'EHM ce qui permet aux enseignants d'avoir une rémunération sur les journées d'accueil et tout au long de l'année.

Sur le budget Amidex, il y a 250 heures de mobilisées mais nous avons pratiquement 2 500 étudiants à gérer sur les journées d'accueil.

**Michèle ARTAUD** : Compte tenu des réductions budgétaires à venir, ces enseignements hors maquette seront-ils préservés dans les prochaines années ? Et ce au détriment de quoi ?

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il n'y a aucune raison pour que ce soit fait au détriment de quoi que soit. Nous allons devoir intégrer des dépenses liées à la nouvelle licence, la licence a été créée avant ces restrictions et nous allons continuer à conserver un équilibre général. Ces enseignements hors maquettes sont légitimes et ne pourraient se faire s'ils n'étaient pas financés. C'est ce que nous devons à nos étudiants et ces enseignements hors maquette sont faits pour eux.

***Les Enseignements hors maquette 2024-2025 sont adoptés à l'unanimité.***

- **Modification des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences) des diplômés Inspé**

- **Nouvelles M3C pour la licence** (Annexe n°2)

**Patrice BONNET** : C'est une création de M3C puisqu'il s'agit du diplôme de la licence enseignement et apprentissage en école primaire. Nous avons travaillé pendant deux ans en termes de formation que ce soit sur les maquettes mais aussi sur les modalités d'évaluation des étudiants.

Dans un premier temps, nous avons travaillé sur un document à l'échelle d'amU ce qui correspond à un M3C de niveau 1 qui régit le fonctionnement des licences d'amU. Nous

avons ensuite décliné au niveau de l'Inspé avec les M3C de niveau 2 qui concerneront notre licence puis les M3C de niveau 3 qui sont des niveaux plus fins.

En premier lieu, en ce qui concerne l'organisation de la licence, elle se structure en semestres, décomposés en blocs de compétences (BCC), qui sont organisés en unité d'enseignement auxquels sont affectés des crédits, ce qui fait un montant de 180 crédits pour la licence. Il peut y avoir des crédits surnuméraires dans le cas d'un rythme renforcé. Deuxièmement, l'inscription administrative qui est suivie par l'inscription pédagogique sur chacune des unités d'enseignement.

Troisièmement, l'évaluation et la validation de la licence : les enseignements semestriels donnent lieu à une évaluation des acquis organisée sous la forme d'une évaluation continue intégrale (ECI) mise en œuvre pour l'ensemble des BCC et des UE qui les composent. Pour une ECI, il doit y avoir au moins 3 épreuves dans le semestre et aucune d'elles ne peut représenter plus de 50% de la note globale de l'UE ou du BCC.

Nous avons choisi pour l'organisation des BCC et des UE de mettre en place une situation intégrative d'évaluation avec au moins trois temps dans le semestre de rendu et d'évaluation qui permettra de capitaliser trois notes qui composeront la note de l'UE.

Concernant les étudiants qui échoueraient, une seconde chance permettra de prendre soit la meilleure note entre les trois notes ou la dernière note de l'évaluation continue ce qui fait référence à notre choix de ne pas avoir d'épreuve de rattrapage.

Pour les étudiants inscrits en M3C il y a une obligation d'assiduité qui reste toujours valable. De plus, un aménagement des modalités d'évaluation en cas de handicap a été prévu.

Nous avons décidé de mettre au centre les BCC mais ils ne peuvent pas se compenser entre eux ; à l'intérieur d'un même bloc les UE se compensent entre elles. De plus, des blocs de compétences jumeaux seront mis en place entre les semaines paires et impaires qui pourront se compenser de manière horizontale entre eux. Tout ceci reprend la particularité de l'approche par compétence.

Afin de valider l'année, la moyenne des BCC jumeaux doit être à 10 sur 20 ou dans le cas où la moyenne des BCC jumeaux serait comprise entre 9 et 10 alors dans ce cas si les autres BCC sont validés l'étudiant validera son année. Chaque BCC sera aussi bonifié par les bonus.

La notation permettra de déterminer une mention sur la Licence.

En termes de règle de progression, un étudiant peut être autorisé à passer dans l'année supérieure dans le cas où le BCC qu'il n'aurait pas validé se retrouve à l'année n+1.

Bien entendu pour passer en troisième année il faudra valider les blocs de la première année. Les autorisations d'absence restent les mêmes que pour les années précédentes et une session exceptionnelle pourra se tenir.

Pour les bonus, nous avons toujours les 4 blocs et les catégories sport, engagement étudiant, approfondissement des connaissances, culture, créativité et entrepreneuriat.

**Olivier VORS** : Peut-il y avoir validation s'il y a juste un BCC avec une note de 9 et sur combien de BCC sur l'année ?

**Patrice BONNET** : C'est variable, dans nos maquettes nous avons 4 BCC jumeaux.

**Sarah LALLEMAND** : Pour en revenir au nombre d'évaluations supposées sur un semestre, est-ce une évaluation par bloc ou par ligne ?

**Patrice BONNET** : L'évaluation va se faire par situation intégrative et nous allons essayer de coupler des UE entre elles. Ce qui nous a été demandé par la vice-présidence formation, c'est que les étudiants soient informés des situations intégratives sur lesquelles ils vont être évalués. Nous n'aurons jamais de somme d'évaluation à réaliser, sauf que nous concernant, le tableau qui nous a été transmis nous oblige à le remplir avec les UE.

**Sarah LALLEMAND** : Sinon nous sommes à 57 évaluations ce qui est infaisable.

**Patrice BONNET** : En effet, le travail qui est conduit par les équipes de la licence est d'identifier les situations intégratives qui permettent de relier les UE et les BCC de manière

à réduire les productions à rendre, et au travers d'une même production, de pouvoir travailler sur plusieurs compétences comme nous le faisons déjà en Master.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Je m'interroge sur la lisibilité pour les étudiants.

**Patrice BONNET** : Les équipes sont en train de travailler pour définir les productions qui seront évaluées. Nous sommes sur un alignement pédagogique de blocs de compétences, c'est-à-dire une approche par compétence complète sur le diplôme. Tout dépendra des parcours, certains sont plus lisibles que d'autres.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Nous sommes dans une approche par compétences depuis 2018, nous avons assez de retours d'expériences pour être plus confiants dans la mise en place de cette licence.

**Patrice BONNET** : La facilité sera aussi dans le nombre d'étudiants : nous sommes à 40 étudiants, ce qui nous permet d'expérimenter de manière plus sereine.

**Sarah LALLEMAND** : En termes de compétences et de notes, cela donnera lieu à des réflexions ?

**Patrice BONNET** : Nous sommes en train d'y travailler. Il est complexe quand nous nous sommes affranchis des notes de revenir dessus.

**Claire ENEA-DRAPEAU** : Lorsqu'un étudiant n'aura pas validé une BCC, il pourra le passer rétroactivement sur l'année N+1 ? la note du BCC va se substituer ?

**Patrice BONNET** : Exactement.

**Pierre DESBIOLLES** : Avez-vous déjà des données sur le nombre d'étudiants qui ont postulé ?

**Patrice BONNET** : Nous avons reçu 660 dossiers qui ont été étudiés et classés, nous avons ouvert fin mai et à ce jour nous avons pratiquement rempli la licence.

**Michèle ARTAUD** : Nous avons eu les documents fort tard, il est quasi impossible d'expliquer ça de manière nette à des étudiants qui sortent du lycée.

**Pascale BRANDT-POMARES** : J'ai un peu de mal à me projeter dans ce qui est dit. Dans la mesure où personne à l'Inspé n'a cette expérience de licence. Je ne vois pas en quoi des élèves de lycée ne seraient pas suffisamment à même de comprendre ce qu'ils vivent déjà pour le baccalauréat. Je ne comprends pas cette position car elle remet en cause ce que nous faisons en master, alors qu'elle s'inscrit dans le continuum après le baccalauréat.

**Vincent GROSSTEPHAN** : C'est extrêmement complexe et les étudiants se posent beaucoup de questions, mais pour les enseignants aussi donc peut-être y a-t-il des malentendus ou des incompréhensions.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Une position qui consiste à ne pas être satisfait de la proposition qui est faite devrait tendre à faire d'autres propositions pour faire au mieux pour les étudiants. Le fait de pouvoir les évaluer sur leurs compétences est une avancée importante par rapport à ce qu'on sait sur les recherches en sciences de l'éducation. Que ce soit par rapport au milieu social qui joue sur l'évaluation des connaissances, l'évaluation des compétences permet de réduire les inégalités sociales et permet d'aider les étudiants à progresser. Le fait que nous ne soyons pas à la hauteur devrait nous interroger sur le fait de nous améliorer.

**Vincent GROSSTEPHAN** : Il n'y a pas de remise en question de l'approche par compétences, je parle ici d'une complexité technique, de la manière dont cela est articulé et lisible pour les étudiants.

**Patrice BONNET** : Ce que j'ai présenté a été discuté en amont avec les étudiants et a été voté à l'unanimité en CFVU. Les étudiants ont tous bien compris les modalités et le cadre, nous allons tout de même transcrire ces décisions pour l'adapter aux étudiants.

**Les modifications des M3C sont adoptées avec 3 abstentions.**

- **Nouvelles M3C pour les UE PROMEEF** (Annexe n°3)

**Patrice BONNET** : Nous avons modifié les M3C des UE PROMEEF, chaque UE sera évaluée selon une ECI avec trois productions intégratives écrites ou orales sur le semestre. Jusqu'à présent nous étions sur de vieilles modalités d'évaluations, nous avons donc harmonisé.

**Les nouvelles M3C des UE ProMEEF sont adoptées avec 2 abstentions.**

- **M3C des mentions du master MEEF**

**Patrice BONNET** : Nous avons prorogé notre accréditation d'une année, nos maquettes n'ont pas été modifiées donc les modalités d'évaluations du master MEEF et du DIU n'ont pas évolué.

- **M3c du DIU**

**Les M3C du Master MEEF et du DIU sont adoptées avec 1 abstention.**

- **Résultats de l'OVE** (Annexe n°4)

**Olivier VORS** : Compte rendu de l'enquête de la vie étudiante concernant la formation

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il serait intéressant de pouvoir comparer au niveau national, pour connaître les avantages et les désavantages à être ici.

**Olivier VORS** : L'enquête présente toutes les mentions, nous pourrions faire un travail sur chaque mention. Je suis à la disposition des Responsables de mention pour en discuter directement.

**Patrice LAISNEY** : Pour en revenir à l'évaluation locale, il serait intéressant de savoir comment les étudiants accèdent à l'information et d'avoir un retour sur l'impact du dispositif du parrainage et marrainage. Ensuite concernant les CPER, savoir s'ils jouent un rôle, si les étudiants obtiennent des réponses à leurs questions et si les informations sont diffusées aux étudiants de la promo.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Il n'est pas toujours aisé d'interpréter les résultats. Les Responsables de parcours pourraient s'en emparer davantage afin d'aller plus finement dans l'interprétation afin d'en faire des outils de gestion de leurs parcours. Ces données permettraient de s'améliorer collectivement.

**Claire ENEA DRAPEAU** : Les résultats concernent-ils les étudiants en situation de handicap sur des aspects spécifiques de leur accompagnement ?

**Olivier VORS** : Au niveau de l'Inspé, nous n'avons pas ce genre d'information, mais il est possible d'ajouter ce genre de questions spécifiquement à l'Inspé.

C'est à nous de voir ce que nous pourrions proposer pour rendre les choses plus intelligibles aux entrants. Il y a déjà une différence de vision entre le M1 et le M2. Il y a une réflexion à avoir sur l'approche par compétences afin de savoir si les enseignants les ré-utilisent, si un retour est fait sur ces évaluations pour ne pas retomber dans un processus de notes.

**Sarah LALLEMAND** : Concernant le différentiel entre Licence et Master, il y a une grande cohérence car en Master 2 il y a un suivi des élèves avec un dialogue entre la formation et ce que les étudiants rencontrent sur le terrain. Pour les Licences, il y a un écart plus conséquent et il faudrait être plus encadrant.

**Pascale BRANDT-POMARES** : Ce que rencontrent nos étudiants dans les établissements scolaires, c'est ce que les étudiants qui rentrent en Licence auront connu. Il y a une continuité sur ce qui se passe au lycée. Il serait intéressant de se donner comme programme pour l'année prochaine de s'interroger sur la mise en œuvre de l'approche par compétences en Licence et en Master.

**Olivier VORS** : C'est la mission de l'OVE, le but étant en cette première année de nous donner une idée générale. Mais sur les années suivantes nous pourrions observer des tendances et des évolutions, ce qui nous permet déjà d'en discuter durant les conseils et avec les enseignants pendant les TD.

**Pascale BRANDT-POMARES** : La mise en œuvre de l'approche par compétences s'est régulée avec l'instauration des pratiques pédagogiques. Nous n'avons pas encore de retour sur ces transformations mais nous gagnerions en efficacité et en satisfaction sur le travail effectué vis-à-vis des étudiants. C'est pour cela que je propose d'en faire un programme de travail au sein des mentions afin de vérifier la compréhension de cette approche au niveau des étudiants mais aussi pour les enseignants.

**Laurence ESPINASSY** : Ces données pourraient aussi être intéressantes dans le cadre de projets de recherche par exemple pour Ampiric qui s'intéresse au développement professionnel en formation initiale.

- **Organisation Mention 1 du Master MEEF**

**Pascale BRANDT-POMARES** : Le travail qui va être présenté découle d'un travail plus général sur les responsabilités au sein de l'Inspé. Tout au long de l'année, nous avons échangé et travaillé avec l'ensemble des personnels enseignants sur la répartition de la charge de travail et de responsabilité de chacun. Une carte des responsabilités a été établie et je souhaite remercier tous les enseignant.e.s et enseignant.e.s chercheur.e.s qui se sont investis et qui ont permis d'établir le livret 2024/2025.

La licence sera portée en co-responsabilité par Karine ISAMBARD et Christina ROMAIN que je remercie.

**Vincent GROSSTEPHAN** : (Annexe n°5) Ce travail portant sur les responsabilités spécifiques à la mention 1 a été l'objet d'un groupe de travail mené par Laurence ESPINASSY et Patrice BONNET. Les adjoints des responsables de mentions ont un rôle académique qui concerne l'ensemble de la mention sur l'ensemble des sites. Nous avons préféré définir les tâches à réaliser sous forme de missions et d'enjeux centraux en termes de pilotage. Nous avons défini trois enjeux, le premier étant le garant du respect de la politique de formation telle que définie dans le dossier d'accréditation votée par les instances. Puis l'équité de traitement des étudiants que ce soit lié à des disparités de fonctionnement entre équipes ou lié à des situations particulières d'étudiants. Enfin le garant d'un fonctionnement démocratique du pilotage de la mention.

Il y a deux adjointes responsables de mention, Jessica TRETOLA qui est en charge de la coordination des relations avec les services départementaux de l'éducation nationale et de l'internationalisation des formations et Aurélie PASQUIER en charge de la coordination des enseignements autour des questions de maquettes de contenu de formation. Le travail de ces deux adjointes se fait en articulation étroite avec les correspondants départementaux ainsi qu'entre les DSDEN et l'EAFIC ; il concerne notamment la coordination des enseignements et l'organisation des échanges autour des projets et des pratiques.

Il s'agit de tenter d'harmoniser au regard des prescriptions relatives à l'inclusion aux valeurs de la République et sur la coordination des enseignants d'un enseignement.

Il a semblé que trois éléments étaient fondamentaux concernant la question de polyvalence : de quelle façon peut-on la définir ? Il y a aussi ce qui relève de l'harmonisation de l'intégration des thématiques et des enseignements prescrits : de quelle façon organiser les enseignements ?

Enfin, les masters et la formation des enseignants sont adossés à la recherche, ainsi qu'au travail dans une équipe pilote dirigée par Laurence ESPINASSY et Hélène ARMAND sur le développement personnel en formation initiale.

Du point de vue de l'alternance intégrative, nous avons conclu qu'il ne fallait pas de copilotage car ce sont des dossiers se situant à la jonction de différents aspects et que traiter de la question des stages ne peut se faire indépendamment de la relation que ces stages peuvent avoir avec la formation à la fois en termes d'anticipation et de préparation de suivi de stage et puis d'exploitation post stage.

Cela pose à la fois des questions matérielles d'affectation dans les lieux de stage, de transport, de communication qui sont importantes pour la vie des étudiants, mais également des questions importantes d'encadrement de ces stages notamment avec le rôle des tuteurs et des référents, la nécessité de construire un certain nombre d'outils de liaison qui sont harmonisés puisqu'on voit qu'il y a de multiples outils qui existent à l'heure actuelle qui ne sont pas forcément partagés ou convergents.

Il y a aussi la question de formation des tuteurs qui ne peut se faire qu'en partenariat avec l'EAFC et qui relève de la gestion des problèmes quotidiens et de l'articulation entre enseignement et stage. Il y a un changement par rapport à l'organisation précédente qui s'est transformée en des correspondants départementaux avec une focalisation dans les rapports avec les DSDEN. Nous avons souhaité que la gestion se fasse en concertation étroite avec les coordonnateurs et coordonnatrices d'équipe des conditions d'accompagnement des étudiants.

Nous avons recruté deux ingénieurs pédagogiques, un responsable de l'opérationnalisation du lien recherche formation initiale en lien avec Ampiric et une assistante en ingénierie de formation sur Aix-en-Provence, qui joueront un rôle essentiel.

Nous aurons aussi des référents qui bénéficieront aux étudiants comme prévu dans le dossier d'accréditation. Cette organisation assure un accompagnement plus élargi et permet d'orienter l'étudiant dans le choix des stages, des activités à mobiliser et confère ainsi une place de choix dans l'orientation de l'étudiant et dans son intégration dans son futur milieu professionnel. Il y a des disparités extrêmement importantes dans la façon dont sont utilisés les référents dans les sites et ils ont un certain nombre de missions relative à l'organisation de TD, de retour individuel de lien avec les maîtres d'accueil temporaire du 1er degré et le suivi individuel des étudiants. (Annexe n°7)

**Laurence ESPINASSY** : Malgré les contraintes budgétaires, nous avons à cœur de revaloriser en termes d'heures et de reconnaissance d'horaire la tâche de coordinateur d'équipe.

## 5. Recherche et innovation

### • Campagne accueil enseignants chercheurs invités 2025

**Fatima CHNANE-DAVIN** : (Annexe n°6) Nous avons une nette augmentation des mobilités des étudiants et des personnels. Ces mobilités se font dans le cadre des projets européens, internationaux ou pour des stages. Il y a une évolution depuis 2017 jusqu'en 2024 et ce sont des mobilités qui sont effectuées soit en Europe, soit hors Europe notamment dans des pays africains ainsi que des pays d'Amérique Latine. A la rentrée en principe nous aurons aussi des licences et nous voudrions renforcer cette mobilité, augmenter les candidatures et nous allons essayer de sensibiliser les étudiants que ce soit en master ou en licence pour candidater puisque nous avons des possibilités de stage à l'étranger. La semaine dernière nous avons accepté avec le lycée français de Berlin de mettre en place une convention pour accueillir nos stagiaires et nous sommes en train de discuter avec l'université de Gothenburg en Suède. Nous devrions aussi recevoir des étudiants canadiens qui sont dans l'attente de l'obtention de leurs diplômes.

Dans le cadre du parcours Starling, nous allons ouvrir le M2 Starling qui est un parcours multilingue dans le cadre du projet Amidex.

Nous allons accueillir un collègue vietnamien en septembre et une candidature d'une collègue brésilienne a été validée dans le cadre du laboratoire ADEF ; nous sommes dans l'attente de la validation du comité de sélection d'AMU.

### • Bilan annuel des mobilités des étudiants et des enseignants (Annexe n°9)

**Sarah LALLEMAND** : Avons-nous des indicateurs sur les raisons qui font qu'il y a aussi peu d'entrants et d'entrantes ?

**Fatima CHNANE-DAVIN** : Nous avons surtout eu un problème au niveau des calendriers en fonction des vacances.

**Anaïs TREMEGE** : Les chiffres ne sont pas exactement les mêmes puisque dans les 67 mobilités sortantes, il y a toutes les mobilités de stages. Or, quand nous accueillons des stages, ils vont dans les écoles de l'académie et pas à l'Inspé de Marseille.

Donc il y a un grand écart à ce niveau-là. Parce que si on ne compte que la mobilité d'études, nous sommes à 12 mobilités sortantes.

Seules les mobilités d'études sont des programmes d'échange.

Nous devons autant accueillir d'étudiants qu'en envoyer mais les autres, ce sont des mobilités de partenariat où nous envoyons des stagiaires mais nous n'en recevons pas en échange. Ou bien nous en recevons dans les écoles de l'académie mais pas à l'Inspé.

**Mathilde FAVIER** : Par rapport au projet avec l'Ontario, est ce que la mobilité se fait maintenant dans les deux sens avec nos étudiants et les étudiants canadiens ?

**Fatima CHNANE-DAVIN** : Cette mobilité va se faire dans le cadre d'un échange pour au minimum observer dans les établissements scolaires en France.

**Mathilde FAVIER** : Est-ce qu'il n'y a pas aussi un problème au niveau de la langue, que ce soit pour les entrants et les sortants ?

**Fatima CHNANE-DAVIN** : Bien sûr la langue pose des problèmes mais nous avons un parcours maintenant multilingue et nous envoyons nos étudiants dans des établissements bilingues.

**Mathilde FAVIER** : Pour rappel, des collègues vont se porter candidats dans le cadre des chercheurs invités d'Ampiric.

**Anaïs TREMEGE** : Dans le cadre du projet Erasmus+Uni-T un appel est aussi en cours pour des mobilités entrantes ou sortantes d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de BIATSS. Pour des mobilités plus courtes d'une durée de cinq jours.

**Sarah LALLEMAND** : On constate beaucoup de freins liés à l'auto-censure de la part des étudiants et des étudiantes qui auto-financent leurs études. Il faudrait peut-être rappeler aussi que les mobilités peuvent avoir plusieurs formats.

- **E-Twinning : pour la formation initiale des enseignants**

**Eric VOTTERO** : Annexe n°7

## 6. Question Diverses

**Michèle ARTAUD** : Nous voudrions faire remarquer qu'une partie des documents pertinents pour le Conseil d'Institut sont arrivés le jeudi à midi ce qui nous laisse peu de temps pour en prendre connaissance compte tenu de nos charges de travail. Nous demandons que l'ensemble des documents arrivent une semaine avant la date du Conseil. De plus, je souhaitais souligner que l'ordre du jour a été reçu le lundi 10 juin à 16h47 ce qui ne respecte pas les 7 jours ouvrés pour un Conseil le lundi à 9h00.

Nous souhaitons aborder le sujet de la réforme, le décret peut être pris par le Président même si un texte est soumis au Conseil d'Etat qui rendra sa décision le 9 juillet.

Nous avons compris qu'une grande part de la mise en œuvre dépendrait de la volonté locale des universités. Sans anticiper la mise en œuvre de la réforme, nous voudrions obtenir des réponses à certaines questions.

L'Université d'Aix-Marseille prévoit-elle de mettre en place une licence PPPE ? Par quel moyen ?

Sera-t-elle déclinée sur les sites de Marseille, Aix, Avignon et Digne ?

Les enseignants et enseignants-chercheurs seront-ils parties prenantes de ce travail ?

Si la licence est envisagée, sera-t-elle concurrente avec le parcours enseignement et apprentissage en école primaire de la licence sciences de l'éducation ?

Savez-vous si l'Université d'Avignon prévoit de transformer le parcours préparatoire aux professeurs des écoles en partenariat avec le lycée Aubanel ? Si oui, y aura-t-il un accord avec Aix-Marseille Université et l'Inspé ?

Si l'existence d'une licence PPPE est avérée, comment gérer l'articulation sur le site d'Avignon ?

Est-ce qu'une mise en place de modules pour la préparation des concours est envisagée pour l'ensemble des licences d'amU ? Par quels moyens ? Grâce aux modules PROMEEF déjà existants à moyens constants ?

Est-ce qu'une réflexion d'ensemble est prévue ? Notamment dans les concours comme pour celui des documentalistes ou des CPE ?

Comment sera mis en place le travail sur la constitution des maquettes de licence si elles existent ou les maquettes de master à la rentrée ? Sera-t-il toujours le même à moyens constants ? Est-ce qu'il y a des chances pour que nous puissions échapper à la construction de cette formation en reprenant les blocs de cadrage ou les énoncés des items ?

**Pascales BRANDT-POMARES** : amU a développé des UE PROMEEF dans toutes les licences et ouvert une licence en apprentissage et éducation à la rentrée prochaine. La réforme permettra à la licence en apprentissage et éducation de devenir LPPE. La Vice-présidente formation l'a annoncé en CFVU. Les UE PROMEEF seront transformées pour devenir des aides à la réussite des concours, de manière à faire en sorte que tous les étudiants d'amU soient dans les meilleures conditions pour réussir le concours.

Il n'est pas dans notre politique de créer une formation qui entrerait en concurrence avec les autres licences d'amU. Le président du jury nous rappelait les résultats du concours où 40 lauréats étaient sur liste d'attente et seraient appelés avant même que les réunions pour la prise en charge n'aient lieu pour qu'ils puissent y participer.

Avignon a manifesté très tôt son souhait de ne plus être lié à amU, si nous pouvons travailler avec Avignon nous le ferons mais dans la plus grande concertation et le plus grand respect de ce que chaque université décide de faire.

**Michèle ARTAUD** : Le problème du maillage territorial demeure, par exemple est-ce que la licence PE qui va être développée va rester sur Marseille ou y aura-t-il des groupes ailleurs ?

**Pascales BRANDT-POMARES** : Nous ne savons pas encore quelles seront les directives données par la réforme, ce sera sur Marseille, où les PE représentent 70% des effectifs.

Le fait d'avoir une licence sur plusieurs sites ne doit pas nous empêcher d'avoir une meilleure vision sur le territoire et de ne pas entrer en concurrence avec d'autres opérateurs publics d'enseignements supérieurs. Dernièrement a eu lieu un GT accréditation sur la présentation des UE PROMEEF et un travail s'engage avec les autres composantes principalement avec ALLSH, l'UFR Sciences et la FSS.

**Sarah LALLEMAND** : Pourquoi l'insistance par deux fois sur le terme public ?

**Pascales BRANDT POMARES** : Des documents qui mentionnaient des organismes de formations relevant de l'enseignement supérieur public. Cette demande émane directement de France Université.

**Sabine ROPARS** : Pour rejoindre ce que disait Michèle ARTAUD, concernant le devenir du site d'Avignon, ce sont des questions très importantes et les personnels qu'ils soient BIATSS ou enseignants sont concernés. Je rejoins les interrogations sur la mise en place de licences et de parcours en Master qui pourrait nous amener à être en concurrence avec l'Université d'Avignon. C'est une question qui reste tout de même récurrente sur le site.

**Pascales BRANDT-POMARES** : Un rendez-vous avec le directeur des services de l'éducation nationale doit avoir lieu. Le problème sur le site d'Avignon ne semble pas directement impacté par la réforme car aujourd'hui il n'y a pas de licence sur ce site. Il y a un master MEEF qui se transforme en master M2E pour le premier degré, pour le second degré nous voyons déjà qu'il s'étiole sans que ce soit lié à la réforme.

**Sarah LALLEMAND** : Propose une motion (Annexe n°8)

**Pascales BRANDT-POMARES** : Comme je l'ai dit en début de Conseil, le plus important est le devenir de nos étudiants et reporter la rentrée ne respecte pas leurs intérêts. Je ne souhaite pas personnellement que cette motion soit soumise au vote.

**Pierre DESBIOLLES** : C'est quand même extrêmement compliqué de devoir voter une motion où vous demandez un report de la rentrée.

**Sarah LALLEMAND** : C'est-à-dire que le report de la rentrée est associé à une réflexion, ce qui est demandé ce sont des temps de réflexion collectifs avec l'ensemble des acteurs et des actrices ainsi que les étudiants. Pour l'heure, nous sommes dans l'urgence de devoir finir l'année comme cela avec beaucoup de questions à des niveaux différents.

**Pascales BRANDT-POMARES** : Sur cela je suis d'accord. Je voudrais continuer à cultiver cette singularité en expliquant par deux exemples. D'une part, nous ne nous sommes pas obligés de faire des choses en lesquelles nous ne croyons pas. Nous avons toujours eu le choix, nous avons mis l'approche par compétences en œuvre car nous y avons vu un intérêt, de même pour le parcours PPPE. Vous nous demandez de ne pas devancer la réforme et nous ne pouvons le faire, nous réfléchissons, nous nous tenons prêts tout en faisant notre travail de fonctionnaire de la République. Nous pourrions discuter des autres modalités qui ont été exprimées dans la motion.

**Pierre DESBIOLLES** : La seule chose que nous pouvons faire c'est de demander aux membres du Conseil d'Institut s'ils seraient d'accord pour mettre cette motion au vote. Le résultat me semble assez prévisible. Reporter la rentrée pourrait avoir de lourdes conséquences.

**Michèle ARTAUD** : Nous assumons une motion, vous assumez la décision que vous prenez vis à vis de cette motion. Nous allons être le seul Conseil d'Institut à ne pas avoir voté une motion.

**Pierre DESBIOLLES** : Vous me l'apprenez. Je n'en suis pas aussi certain que vous, nous verrons à la rentrée.

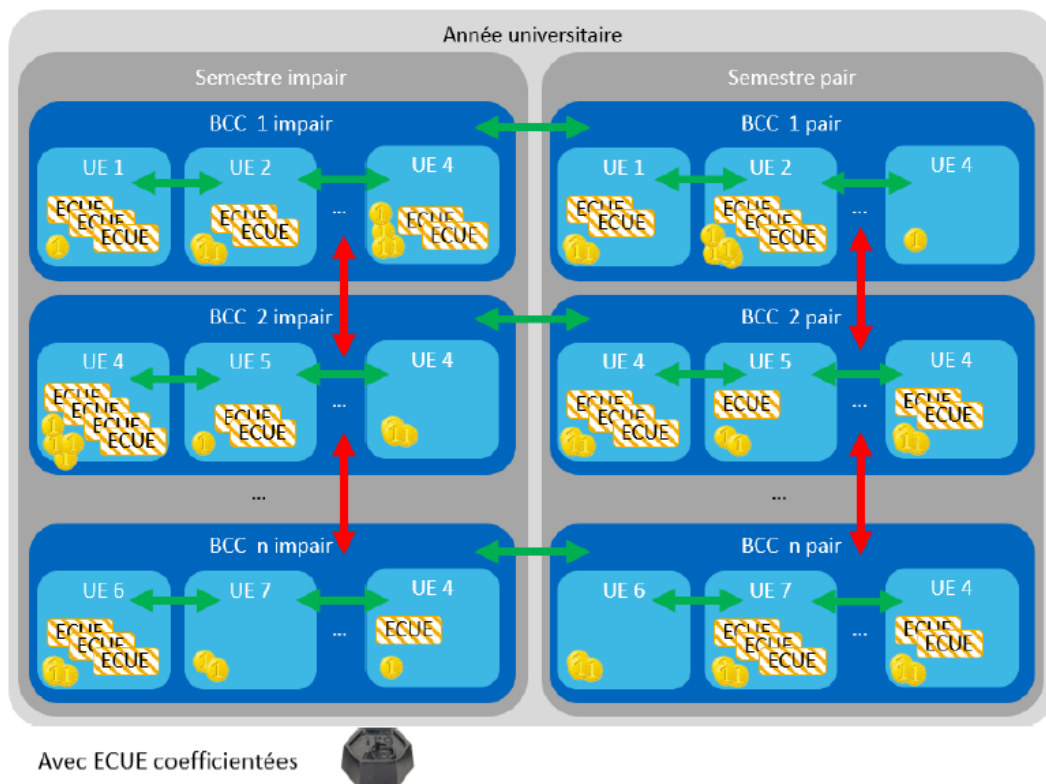
***L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 12h40.***

Annexe N°1 :

Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique	HETD	dont nombre d'heures d'EQS	dont nombre d'heures de Cours (en HETD)	Nombre étudiants concernés	Observations
<b>Enseignements hors maquettes "CLASSIQUES"</b> <i>Formations concernées</i>					
Enseignements aux premiers secours	140,00		140,00	100,00	Délivrance du certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) équivalent au FSC 1 (Prévention secouriste citoyen 1) qui est obligatoire pour présenter l'oral du concours Obligatoire pour les formateurs d'inspecteur 2 stages de 14 heures par an pour conserver la certification de formateurs SST. Nécessaire pour le parcours Conception et Management de Formation en Hygiène et Sécurité et Développement de la mention 4 du master MEEF. Ces enseignants interviennent aussi à la demande d'autres composantes ou dans la formation des BAFS.
Formations culturelles (chorales, manifestations culturelles)	100,00		100,00	200,00	Le public des chorales sur chaque site de l'IPSP est composé d'étudiants volontaires de tous les parcours de master MEEF et sert de vivier pour la pratique encadrée des futurs professeurs d'éducation musicale et chant choral.
<b>SITotal :</b>	<b>240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240,00</b>	<b>300,00</b>	
<b>Enseignements hors maquettes "LOI ORE"</b> <i>Indiquer les formations concernées</i>					
<b>SITotal :</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Enseignements hors maquettes "AMIEEX"</b> <i>Indiquer les formations concernées</i>					
Parcours et missions des étudiants dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	250,00			250,00	2 dispositifs sont mis en oeuvre dans le cadre du projet AMIEEX : Accompagnement dans la mise en place d'un dispositif de partenariat des étudiants de 1 <sup>ère</sup> année de master par ceux de seconde année. Mentoring des étudiants par des enseignants en lien avec des axes d'innovation en éducation et en formation des enseignants.
<b>SITotal :</b>	<b>250,00</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2500,00</b>	
<b>TOTAL :</b>	<b>490,00</b>	<b>250,00</b>	<b>240,00</b>	<b>2800,00</b>	

Annexe N°2 :

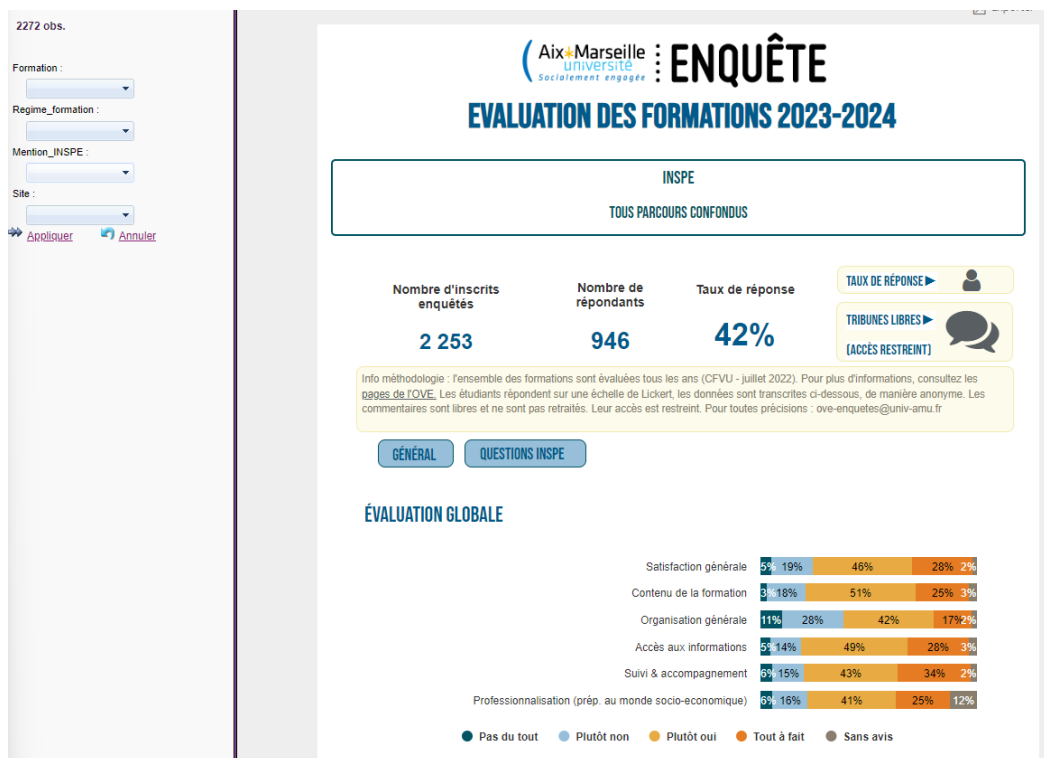
Code pacome	Nature	Nom	Modalités d'évaluation	2ème chance	Sous-épreuve 1	Sous-épreuve 2	Sous-épreuve 3 - finale	Crédits
RSFAEAA	PT	Education et apprentissages à l'école primaire						180
RSF1AA	AN	Licence 1 Apprentissage et éducation à l'école primaire						60
RSFS1	SE	Semestre 1 licence Apprentissage et éducation à l'école primaire						30
RSFS1BCC1	BCC	Compétences transversales et générales						
RSFBCC1AU1	UE	Méthode de Travail Universitaire (MTU) S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	2
RSFBCC1AU2	UE	LANSAD: LAngues pour Spécialistes d'Autres Disciplines S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	4
RSFBCC1AU3	UE	Méthodologies de la recherche en Sciences de l'éducation et de la formation S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3
RSFS1BCC2	BCC	Coopérer et travailler en équipe						
RSFBCC2AU1	UES	Analyse d'intervention en école et stage S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3
RSFBCC2AU2	UE	Politiques éducatives S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	2
RSFS1BCC3	BCC	Développer et exercer sa créativité						
RSFBCC3AU1	UE	Psychologie et sociologie S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	2
RSFBCC3AU2	UE	Engagement dans les parcours éducatifs de l'élève S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	2
RSFS1BCC4	BCC	Croiser les disciplines et développer l'interdisciplinarité						
RSFBCC4AU1	UE	Mathématiques pour l'enseignement en école primaire S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	4
RSFBCC4AU2	UE	Français pour l'enseignement en école primaire S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	4
RSFBCC4AU3	UES	Ouverture sur la polyvalence et stage S1	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	4

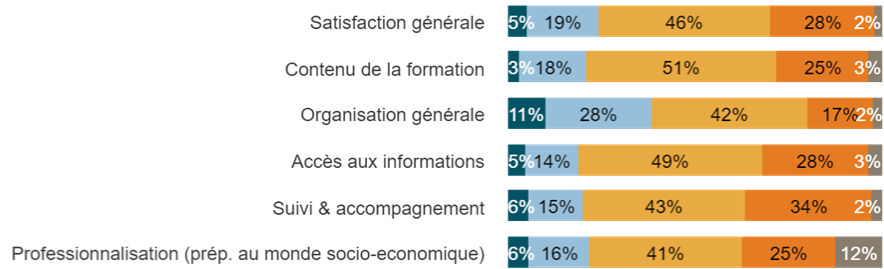


Annexe N°3 :

Code pacome	Nature	Nom	Modalités d'évaluation	2ème chance	Sous-épreuve 1	Sous-épreuve 2	Sous-épreuve 3 - finale	Crédits
RPROA	PT	Catalogue des UE PROMEEF Licence						
RPROSB1	SE	Semestre 2 ProMEEF						
RPROBU1	UES	ProMEEF1: Enseigner, Eduquer, Former : des métiers complexes 52	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3
RPROSC1	SE	Semestre 3 ProMEEF						
RPROCU1	UES	ProMEEF1: Enseigner, Eduquer, Former : des métiers complexes 53	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3
RPROCU2	UES	ProMEEF2: Observer situation enseignement, éducatif, formatif 53	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3
RPROSD1	SE	Semestre 4 ProMEEF						
RCOMDU1A	UE	ProMEEFcomplémentaire: Mathématiques niveau 1 54	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3
RCOMDU2A	UE	ProMEEFcomplémentaire: Français niveau 1 54	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3
RPRODU1	UES	ProMEEF1: Enseigner, Eduquer, Former : des métiers complexes 54	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3
RPRODU2	UES	ProMEEF2: Observer situation enseignement, éducatif, formatif 54	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3
RPRODU3	UES	ProMEEF3: Analyser des pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation 54	ECI	ECI	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	Production intégrative (écrits et/ou oraux) 33%	3

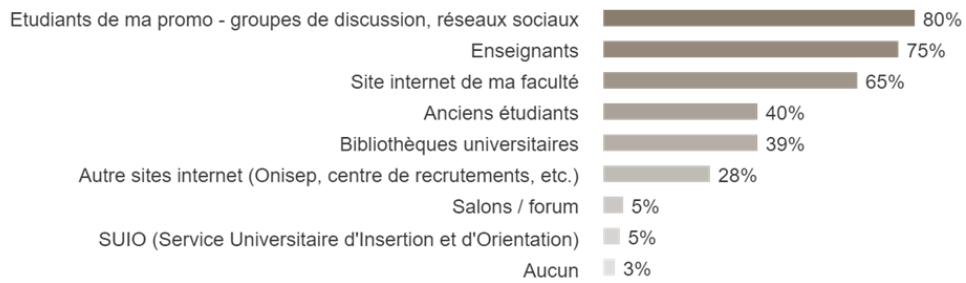
Annexe N°4 :



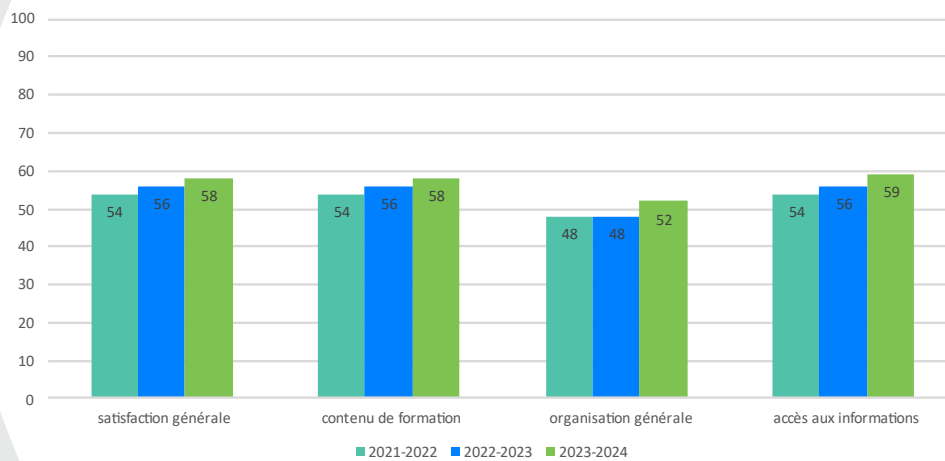


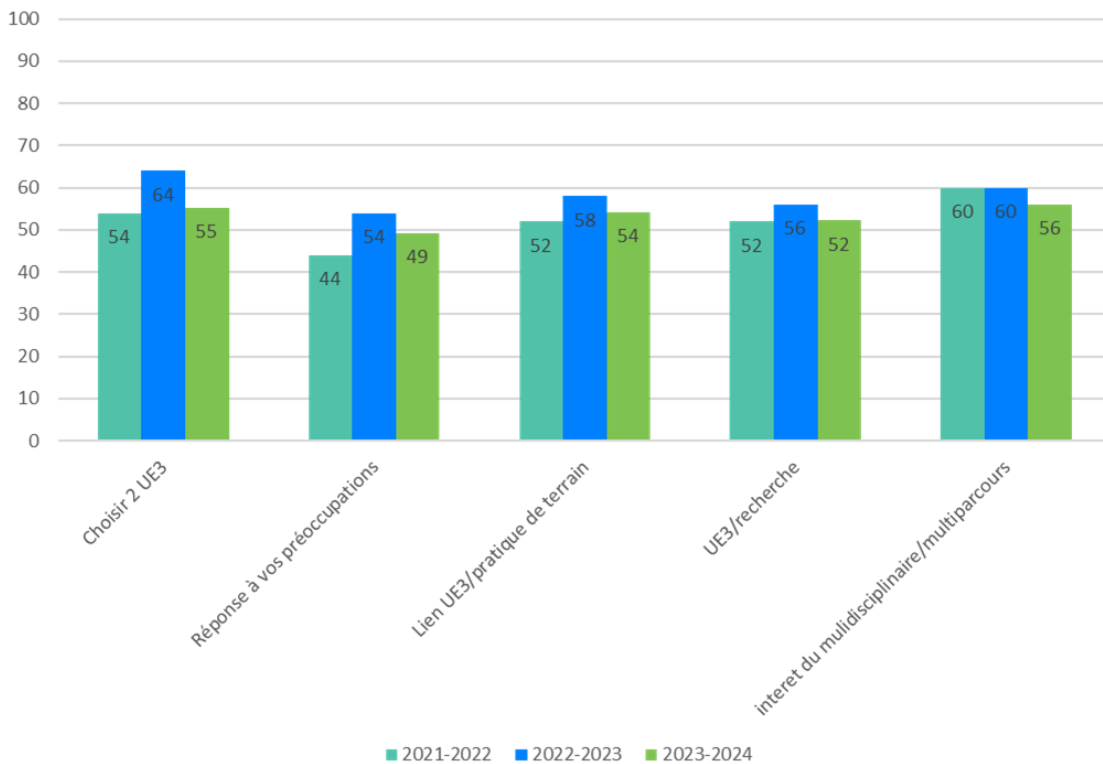
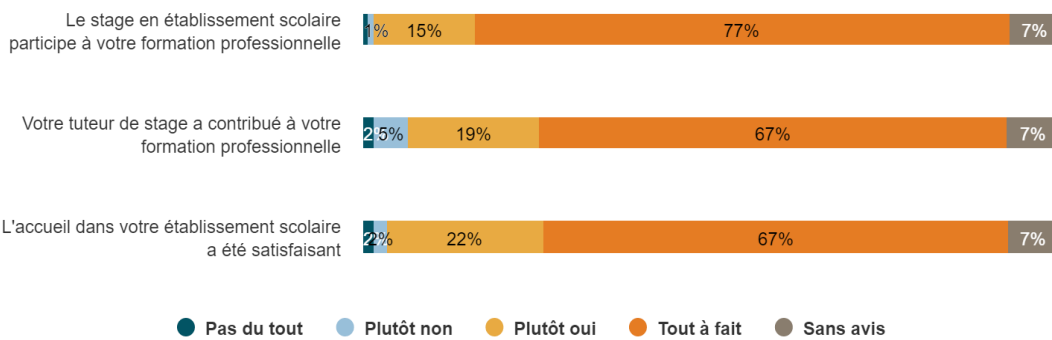
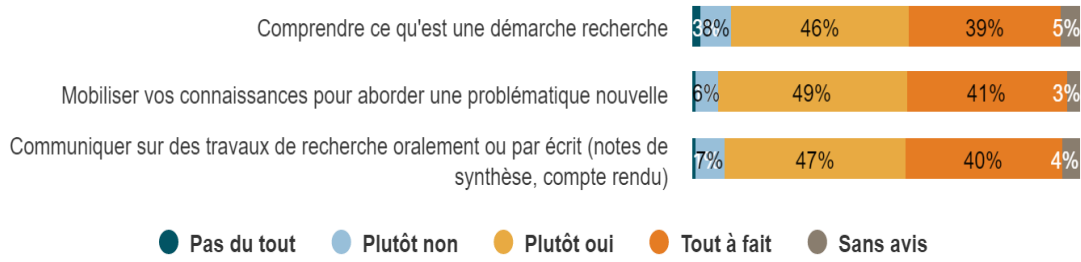
● Pas du tout ● Plutôt non ● Plutôt oui ● Tout à fait ● Sans avis

### Vous mobilisez les moyens suivants pour vous informer



## RÉSULTATS comparés



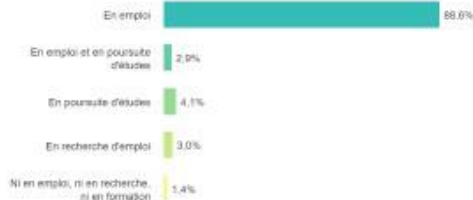


Promotion : 2021-2022

Synthèse | L'emploi | poursuite d'études | Autres situations | Recherche d'emploi | Tribunes libres

Situation au 1er mars 2023

Situation 6 mois après le diplôme



L'emploi

Salaires net mensuel moyen\*

1 901 €

\* hors primes - uniquement sur les répondants à temps plein en

Part d'emplois stables\*

87,6%

\* CDI, fonctionnaire, profession libérale

La poursuite d'études

Principaux parcours de poursuite

Préparation concours  
50,0%

AMU  
61,5%

L'inactivité

Principaux motifs d'inactivité

89,3%

Motivations  
familiales/personnelles

22,2%

Séjour à l'étranger

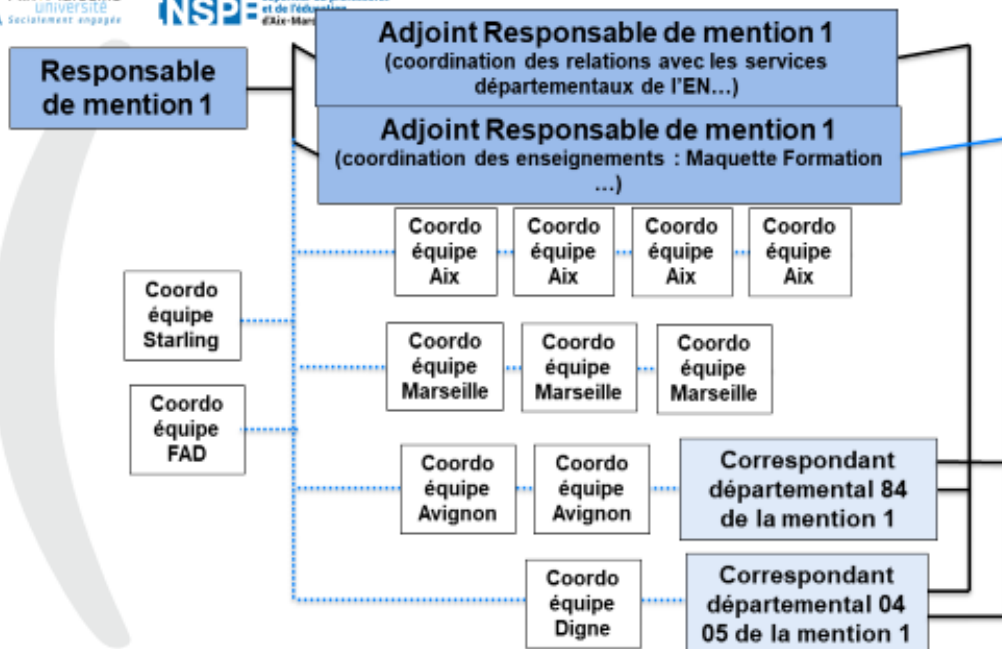
22,2%

Problème de santé

Aix-Marseille Université  
Socialment engagés  
ENQUÊTE  
INSERTION PROFESSIONNELLE après le MASTER

L'observatoire de la VAE et de l'insertion professionnelle des diplômés de l'INSPE - www.inspe.fr

Annexe N°5 :



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
	Avignon-Digne			Aix			Marseille			Bureau de la	Adjoint	
			Coordo	Référents	Corresp.	Coordo	Référents	Coordo	Référents	IE	formation	mention
1	<b>Liens formateurs</b>											
2	Besoins en RH (vol. disciplinaire, etc.)											
3	Identification/discussion formateurs											
4	Accompagnement administratif/logistique (1H30)											
5	Ametice/AMUBOX											
6	Explication maquette formation / modalités évaluations / pédagogie											
7	Bilan fin d'année avec les formateurs (juin-juillet)											
8	<b>Emploi du temps</b>											
9	Consignes générales à l'IE (nombres d'heures, etc.)											
10	Planning (communication, ajustement, problème éventuel...)											
11	Structure											
12	Gestion du planning heures enseignants (positionnement, annulation, etc.)											
13	<b>Calcul/remontée des services</b>											
14	Calcul/remontée des services : pré-proposition de l'ingé péda											
15	Calcul/remontée des services : envoi final par coordo											
16	<b>Liens Rectorat</b>											
17	Gestion SOPA/SORA, gestion vœux des étudiants											
18	Stages (vérification affectations, conventions intra et extra académique...)											
19	Vérification suivi stage pour heures MAT											
20	<b>Assiduité étudiants</b>											
21	Absences (pointage bureau RH et Ametice pour la FAD, pour envoi bilan régulier au coordo/ref.)											
22	Absences : régulation - prévention et gestion des décrochages des étudiants											
23	Abandons : discussions avec étudiants											
24	Abandons : actes											
25	Contrats RSE : contrats péda par le coordo											
26	Contrats RSE : suivi administratif											
27	Erasmus (stage à l'étranger + suivi péda.)											
28	Gestion liste Plan Personnalisé Scol., RSE, abandons (pour envoi au coordo)											
29	<b>Redoublants</b>											
30	Détermination des attendus manquants											
31	Contrat pédagogique											
32	<b>Suivi étudiants</b>											
33	Harmonisation enseignements/modalités évaluations											
34	Evaluations : préconisations, infos et remontées											
35	Résultats : infos, régulations (entretiens bilan), réunion délégués											
36	Infos, gestion et contrôle des 12h de laboratoire/recherche											
37	<b>Autres</b>											
38	Organisation événements (adjoint + IE, lien avec coordo)											
39	Achat/commandes matériel											

Annexe N°6 :

### Mobilités des étudiants 2023/2024 (à ce jour)

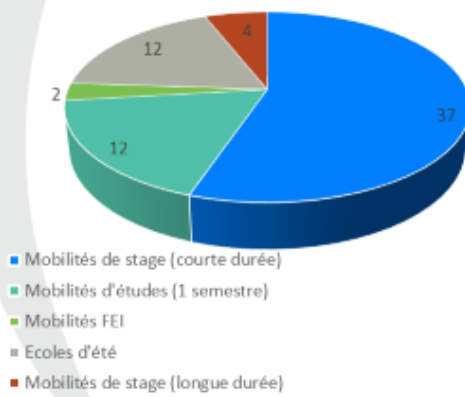
	Nombre de mobilités	Zones géographiques	Sources de financement
Sortantes	67	Europe et Hors -Europe	Erasmus+ (SMS-SMT), UNI-T, PMS, TIGER, Swiss Mobility Program, FEI, Fonds propres
Entrantes	7	Europe et Hors -Europe	Erasmus+ (SMS), Swiss Mobility Program, CIVIS, NIE

### Mobilités des personnels 2023/2024 (à ce jour)

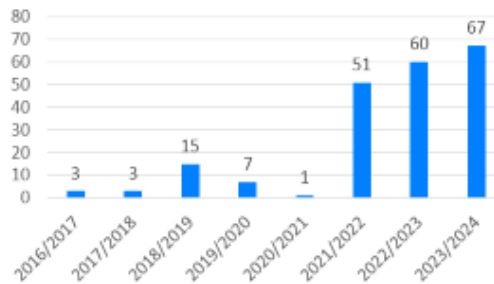
		Nombre de mobilités	Zone géographiques	Sources de financement
Enseignantes	Sortantes	52	Europe et Hors - Europe	Erasmus+, UNI-T, PMS, A*midex, projets, laboratoires, etc.
	Entrantes	8	Europe et Hors - Europe	Erasmus+, Chaire franco-brésilienne, réseau des Inspé, etc.
BIATSS	Sortantes	2	Europe	Erasmus+, UNI-T
	Entrantes	0	Europe et Hors - Europe	NC

## Mobilités sortantes des étudiants en 2023/2024

Types de mobilités



Evolution du nombre de mobilités



**Destinations:** Allemagne, Italie, Cambodge, Espagne, Bénin, Suisse, Grèce, Belgique, Singapour, Autriche, République Tchèque, Japon, Cameroun, Sénégal, Corée du Sud, Norvège, Pays-Bas, Danemark

### Annexe N°7 :

**eTwinning**  
Enseigner autrement avec [www.etwinning.fr](http://www.etwinning.fr)  
Menez des projets en collaboration avec des classes, partout en Europe !  
ETWINNING, LA COMMUNAUTÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'EUROPE

Commission européenne

**2005** **2014** **2022**

Erasmus+ ESEP

De la maternelle au lycée

Nouvelle plateforme européenne de l'éducation : **European School Education Platform (ESEP)**

**CANOPÉ**  
LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

**CANOPÉ**  
RÉSEAU DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

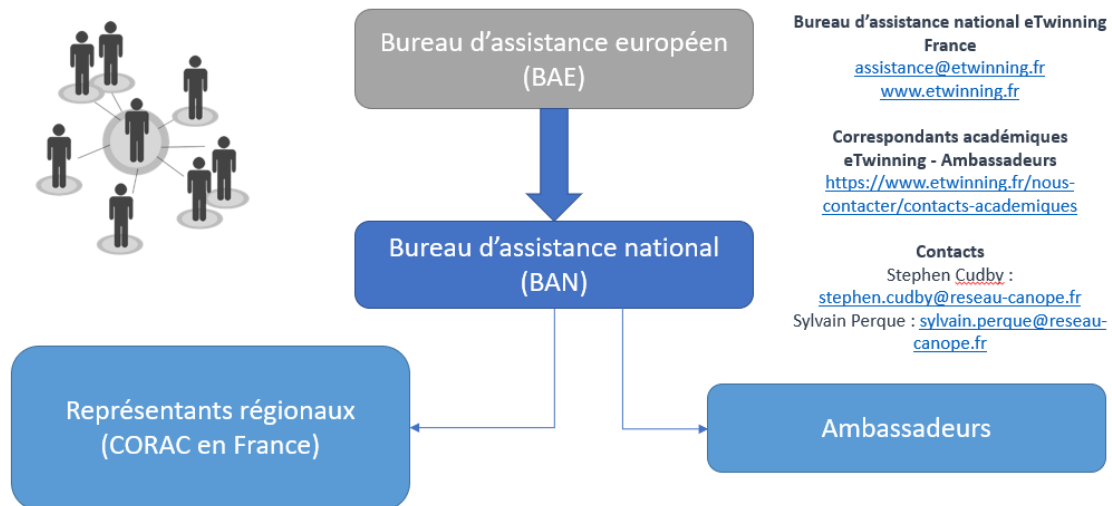
eTwinning

Cofinancé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère de l'Éducation Nationale

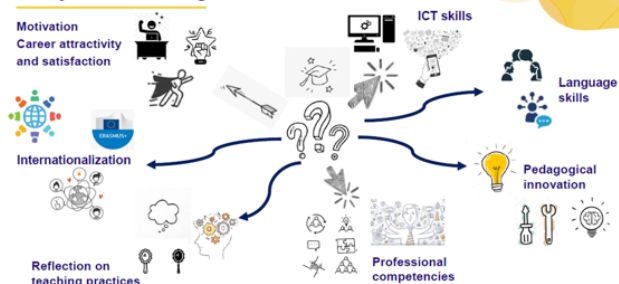


## L'organisation d'eTwinning



- Plateforme **sécurisée** pour **trouver des partenaires** et mener des projets coopératifs
- Outil **gratuit, souple et simple d'utilisation** pour pratiquer la **différenciation pédagogique** et **travailler par projet**
- Vecteur d'**ouverture internationale**, sans déplacement sans frais
- **Toutes disciplines**, premier et second degré
- Motivation des élèves et des enseignants
- Utilisation des langues en contexte réel de communication
- Développement de compétences (autonomie, numérique, linguistique, autre)

### Why use eTwinning in initial teacher education?





## Différentes utilisations d'eTwinning en formation initiale

### How to integrate eTwinning?

Three models for integrating eTwinning into initial teacher education



Une formation spécifique pour les INSPE en autoformation est disponible sur le plateforme M@gistère. Elle est divisée en 3 modules :

**1. eTwinning en INSPÉ : Découvrir (1/3)**

<https://magistere.education.fr/reseau-canope/course/view.php?id=1076>

Découvrez eTwinning et accédez à des supports de formation que vous pourrez utiliser en classe

**2. eTwinning en INSPÉ : Expérimenter avec ses étudiants (2/3)**

<https://magistere.education.fr/reseau-canope/course/view.php?id=1095>

Mettez en place un projet inter INSPÉ avec vos étudiants

**3. eTwinning en INSPÉ : Accompagner les projets des étudiants (3/3)**

<https://magistere.education.fr/reseau-canope/course/view.php?id=1096>

Guidez vos étudiants dans la mise en place de leur premier projet eTwinning

Un Groupe eTwinning animé par le bureau européen est accessible pour les formateurs INSPE des différents pays : <https://school-education.ec.europa.eu/en/group/etwinning-future-teachers>



Annexe N°8 :

**MOTION PRÉSENTÉE PAR LA LISTE *Pour un INSPÉ collégial et participatif***

À trois mois de la rentrée, le projet de réforme de la formation des enseignant.es et CPE est toujours un exercice à trous qui impose aux équipes un calendrier intenable, empêchant toute concertation et construction collective et contournant les procédures réglementaires de l'université. La souffrance au travail qui en résulte est patente provenant non seulement de l'accélération de la mise en oeuvre et de l'augmentation de la charge de travail mais aussi de la déposssession des acteurs et actrices de la formation de leur expertise et du sens de leur métier.

Le Tsunami électoral des européennes vient renforcer ces préoccupations quant au sens à donner à nos actions de formation, de recherche et plus largement de fonctionnaire au service de la République et de ses valeurs, tous statuts confondus. L'université a su, par le passé, constituer un espace de résistance contre toutes les formes d'extrémisme. Nous appelons aujourd'hui à nous unir collectivement contre le danger que représente l'accession au pouvoir de l'extrême droite pour la formation des professionnels de l'éducation, pour l'école de la république et pour la démocratie. L'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels demande unanimement le report de cette réforme, accompagné de l'ouverture de véritables négociations pour une autre réforme de la formation des enseignant-es :

- qui respecte l'expertise des formateurs et formatrices ;
- qui respecte les statuts de la fonction publique, et donc des fonctionnaires de la République ;
- qui respecte le fonctionnement universitaire dans la conception des maquettes et la gouvernance des instances ;
- qui permette la mise en oeuvre à l'université d'une formation des enseignant-es de haut niveau au service du bien commun.

Nous nous associons à l'appel fait aux collègues par les organisations syndicales de ne pas devancer l'opérationnalisation d'une réforme pour laquelle aucun texte officiel n'est paru à ce jour. Il est complètement irresponsable de vouloir mettre en place pour la session 2025 du concours des modifications aussi éloignées de nos missions et de nos valeurs, à la fois du point de vue de la forme et du fond : indigence des sujets zéro qui est une insulte à la profession, non prise en compte du devenir des personnels, atteinte de la liberté académique etc.

En réponse au danger que représente les résultats des élections, les lendemains doivent se penser dès à présent, collectivement et avec exigence, dans un souci de résistance et de défense des libertés académiques, sur les valeurs qui nous rassemblent au sein des missions du service public de notre République.

Les élu.es de la liste *Pour un INSPÉ collégial et participatif* demandent qu'un temps de travail conséquent, qui permette le débat et la réflexion collective, en associant l'ensemble des personnels et des étudiant.es, soit mis en place à la rentrée et pour cela que la rentrée soit reportée. Il est urgent que des temps ambitieux soient dévolus à une réflexion collective sur les enjeux et défis que l'école et la formation des personnels de l'éducation doit relever, qui doivent devenir nos plus hautes préoccupations, et à des actions concrètes dans la formation.